



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/5646  
6 avril 1964  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 6 AVRIL 1964  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie du message adressé à  
M. Ismet İnönü, premier ministre de la Turquie, par M. Fazıl Kılıçık, vice-président  
de Chypre.

M. Kılıçık a demandé que le texte de ce message vous soit transmis pour  
information.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer ce texte en  
tant que document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la Turquie  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Orhan ERALP  
Ambassadeur

A Son Excellence le Premier Ministre de la Turquie  
Ankara (Turquie)

J'ai appris par la presse et la radio que l'archevêque Makarios, président de la République de Chypre, vous avait informé, par lettre, que le Traité d'alliance conclu entre Chypre, la Grèce et la Turquie avait cessé d'être en vigueur et d'avoir force obligatoire pour la République de Chypre. Il s'agit là d'un nouvel exemple flagrant de violation de la Constitution chypriote et des droits constitutionnels conférés au Vice-Président de la République.

Tout en protestant contre la mesure prise unilatéralement par les membres grecs du Conseil des ministres sur une question relevant du domaine des affaires étrangères, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le fait que le Traité d'alliance est un des éléments fondamentaux de notre Constitution, qui ne peut être amendé, modifié ou abrogé unilatéralement, en particulier sans mon approbation.

Le Traité d'alliance ayant été conclu en vue de préserver la paix et la sécurité conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, cette mesure, qui est présentée comme ayant été prise au nom de la République de Chypre, va directement à l'encontre du paragraphe 1 de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 4 mars 1964, par lequel le Conseil invite tous les Etats Membres à s'abstenir de toute action ou de toute menace d'action qui risquerait de mettre en danger la paix internationale.

Le 5 mars 1964

Fazil Kıçık  
Vice-Président  
Nicosie (Chypre)

-----

